

Calendrier 2024 de la procédure départementale d'orientation en EGPA

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS

Elèves scolarisés en CM2 :

Constitution du dossier de saisine de la CDOEA		
Conseil des maîtres en vue d'une proposition de pré-orientation vers les EGPA	Retour du dossier complet	
	à l'IEN de circonscription par le directeur d'école	à l'IEN-ASH par l'IEN de circonscription
Au plus tard pour le 7 mars 2024	Jeudi 14 mars 2024 au plus tard	Vendredi 21 mars 2024 au plus tard

Dates des commissions de la CDOEA		
Sous-commissions techniques	CDOEA PLENIERE	Commission d'affectation
Jeudi 28 mars 2024 Matin : HAPC + Pamiers Après-midi : FPF + St Lizier	Mardi 14 mai 2024	Lundi 10 juin 2024

Elèves scolarisés au collège:

Constitution du dossier de saisine de la CDOEA	
Période d'élaboration du dossier de saisine de la CDOEA d'après l'avis du conseil de classe	Retour du dossier complet à l'IEN-ASH <u>par le principal du collège</u>
Du 8 janvier au 29 mars 2024	Mardi 2 avril 2024 au plus tard

Dates des commissions de la CDOEA		
Sous-commissions techniques	CDOEA PLENIERE	Commission d'affectation
Jeudi 25 avril 2024 Matin : 1 ^{er} demande 2 nd degré Après-midi : Bilan 6 ^{ème} EGPA	Mardi 14 mai 2024	Lundi 10 juin 2024

Pour information : Les demandes d'orientation en EGPA formulées par l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) sont transmises par l'ERSH du secteur à l'équipe pluridisciplinaire de la MDPSH **pour le 29 février 2024** au plus tard. Ces demandes associées à la mise en œuvre d'un PPS feront l'objet d'une évaluation partagée entre l'équipe pluridisciplinaire de la MDPSH et un membre de la CDOEA en sous-commission technique le 5 avril et le 3 mai 2024.